



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Janvier 2000

**Frais généraux relatifs au fonctionnement de la Communauté
d'Agglomération (1er trimestre 2000) convention entre la Ville de
NIORT et la Communauté d'Agglomération**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Claude PAGES, Premier Adjoint au Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

Excusés :

M. Bernard BELLEC, Maire

Conseillers :

Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200013

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2000

Direction Générale

**Frais généraux relatifs au fonctionnement de la Communauté
d'Agglomération (1er trimestre 2000) convention entre la Ville de
NIORT et la Communauté d'Agglomération**

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du transfert des compétences prévu par les statuts de la Communauté d'Agglomération, certaines charges liées à ce transfert seront prises en compte directement par la Communauté d'Agglomération.

Pour d'autres dépenses et notamment les frais généraux, ils seront supportés au moins pendant la période transitoire du 1er trimestre 2000, par la Ville de NIORT qui assurera le fonctionnement des services généraux de la Communauté d'Agglomération dans l'attente que l'EPCI se dote d'un budget et de moyens propres.

Les prestations concernées sont les suivantes :

- Informatique	180.000 F
- Reprographie	9.000 F
- Affranchissement	6.000 F
- Frais de Télécommunication	7.000 F
- Frais d'administration générale (Finances, Marchés, Secrétariat, Communication)	280.200 F
- Frais de gestion technique et d'études (Zones d'activités, voirie, contrat de ville, CEU)	408.600 F

TOTAL **890.800 F**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le concours des services de la Ville pour assurer le fonctionnement général de la Communauté d'Agglomération au cours du 1er trimestre 2000.
- Approuver la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de NIORT.
- Mettre en recouvrement la participation de la Communauté d'Agglomération de NIORT.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté d'Agglomération de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)